

Orig + 1 copie conf Marinéan 8.5.52

DÉPARTEMENT  
de la  
Normandie-Maritime  
ARRONDISSEMENT  
Rouen  
CANTON  
Rouen

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 AVRIL 1952 19

OBJET:  
Affectation du  
budget du  
marché

L'an mil neuf cent cinquante deux, le 27 du mois  
d'AVRIL, le Conseil Municipal de  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Ch. Bujard, Maire, en session ordinaire  
d'après convocations faites le 16 avril 1952 extraordinaire

NOMBRE  
de  
Membres municipaux  
présents au vote :  
2032

Etaient présents : MM. Ch. Bujard - Veysière -  
Rochet - Bujard - Charbonnel - Belle  
Ritoux - M. Bujard - Boudet - Bouchet - Charcaud  
Counil - Dancoq - Guillud - Couet - Journet

DATE  
de l'archivage, à la porte  
du Maire, du compte  
de la séance :

Représenté : Bujard par Boudet  
Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et  
sur la proposition de la Commission des  
Finances, le salaire du Concierge du marché  
Central, employé contre etuel, est porté de  
10.000 à 12.000 francs (douze mille frs)  
par mois, à compter du 1er avril 1952.

APPROUVE  
LA ROCHELLE, le 6 mai 1952

Pr le Préfet  
le Secrétaire Général  
signé A/ HUSSON

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_  
les jour, mois et an susdits **NOZAN**

Ont signé au registre : MM. \_\_\_\_\_  
**les membres présents.**

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

vote a eu lieu au  
public, établir à  
la désignation de  
e (Art. 51 de la loi  
il 1884).

onner à la suite  
qui les a empêchés  
r (Art. 57 de la loi  
ale). BOURCOUPEL